

# AVIS AU PUBLIC

L'autorisation pour l'aménagement de deux emplacements de stationnement sur la propriété

sise

**4, Onner Gard**

**L-5698 Welfrange**

a été accordée par le bourgmestre

en date du 3 mars 2021

avec le numéro indicateur **10/21/ONNE-4/B**

à

**Madame Biljana KARAMITRE**

demeurant

**4, Onner Gard**

**L-5698 Welfrange**

Les travaux doivent être entamés de manière significative dans un délai d'une année à partir de la date d'émission de l'autorisation, faute de quoi l'autorisation cessera de sortir ces effets.

En cas d'insuffisance de la signalisation du chantier et du nettoyage du domaine public la (les) personne(s) désignée(s) ci-dessus est (sont) à avertir sans retard.

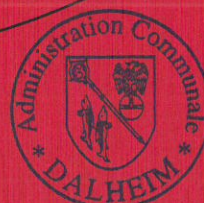
Un recours contre la présente autorisation peut être interjeté auprès du tribunal administratif par un avocat à la Cour, conformément aux dispositions de la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la publication de la présente autorisation.

Le public peut prendre inspection des pièces afférentes pendant ce délai de recours devant les juridictions administratives à la maison communale.

Dalheim, le 3 mars 2021

Le bourgmestre,

**Joseph HEISBOURG**



À afficher à un lieu très lisible du chantier.